SOMMAIRE

Sandrine AGUSTA-BOULAROT et Emmanuelle ROSSO. Introduction.	Page 3
Michel CHRISTOL et Nicolas TRAN. <i>Tituli</i> et <i>signa collegiorum</i> en Gaule méridionale et ailleurs. Réflexions sur le décor des sièges de collèges à partir du cas arlésien.	Page 13
Lindsey VANDEVOORDE. Making the difference. Social Positioning of <i>Augustales</i> in Nîmes and Narbonne.	Page 31
Dominique DARDE et Michel CHRISTOL. Réflexions sur le site des AGF à Nîmes : archéologie, décor, inscriptions.	Page 45
Jean-Luc Fiches (†) avec la collaboration de Verónica Martinez. <i>Scholae de Lattara</i> : apports de l'épigraphie et de l'archéologie.	Page 63
Cécile CARRIER et Emmanuelle ROSSO. La destination de la « maison du buste en argent » (Vaison-la-Romaine).	Page 71
Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER. L'urna cum sortibus de Bourbonne dans le contexte des pratiques religieuses des collegia en Germanie supérieure.	Page 95
Alexandra DARDENAY. Les décors pariétaux des édifices collégiaux en Gaule. Quelques éléments de réflexion.	Page 113

Signa et Tituli 2

Corpora et Scholae : Lieux, pratiques et commémoration de la vie associative en Gaule méridionale et dans les régions voisines

Introduction

Sandrine AGUSTA-BOULAROT (université Paul Valéry-Montpellier III et « Archéologie des Sociétés Méditerranéennes » Montpellier-Lattes UMR 5140)
Emmanuelle ROSSO (université Paris-Sorbonne-Paris IV et EA « Rome et ses renaissances »)

Le projet de consacrer une rencontre à l'inscription du phénomène associatif dans l'espace des cités de la Gaule méridionale s'inscrit dans le prolongement ou, plus exactement, à la croisée de plusieurs entreprises : d'une part, la publication d'une série de corpus d'inscriptions et de sculptures – les Inscriptions Latines de Narbonnaise¹ (ILN) et le Nouvel Espérandieu² (NEsp) – d'autre part le programme de recherches Signa et tituli du Centre Camille Jullian (2008-2011). Ce dernier visait à contextualiser les témoignages épars ou fragmentaires en croisant systématiquement sources épigraphiques et iconographiques au sein des espaces de représentation dans les civitates de Gaule du Sud. En 2009, un premier colloque international, organisé à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence et intitulé *Monuments et espaces* de représentation sous le regard croisé de la sculpture et de l'épigraphie, a envisagé ce rapprochement à partir de tous les types d'espace, des fora aux nécropoles, des aires cultuelles aux contextes domestiques³. Pour ce second volet, nous avons souhaité maintenir le cadre géographique des Gaules et en particulier de la Narbonnaise, tout en resserrant la problématique autour d'un thème spécifique, qui était apparu à plusieurs des participants de la première rencontre comme méthodologiquement fécond dans la perspective contextuelle qui est au cœur du projet : les lieux du phénomène associatif romain, entendu à la fois dans son sens strict de lieux de réunion des collegia – ce que nous appelons communément les scholae – mais aussi, plus largement, des espaces de commémoration et de représentation, au sens large, des corporati et de leurs activités dans la cité romaine. Le thème paraissait d'autant plus fécond qu'il a bénéficié au cours de la dernière décennie d'un profond renouvellement interprétatif.

L'épigraphie demeure le champ privilégié de toute étude sur les collèges – et les contributions réunies dans ce volume (celles de N. Tran et de M. Christol, de L. Vandevoorde notamment) confirment cette prééminence, qui se justifie pleinement par la précision inégalée des informations fournies par les inscriptions : or c'est précisément en raison même de leur richesse documentaire que ces textes ont longtemps occulté la dimension spatiale, donc archéologique, du phénomène, relativement peu explorée. De fait, la dichotomie

^{*} Nous tenons à adresser nos remerciements les plus chaleureux et les plus sincères à Dominique Darde, conservatrice du Musée archéologique de Nîmes, et à M. Christol, Professeur émérite de l'Université de Paris-Sorbonne (Paris I), sans lesquels cette rencontre nîmoise n'aurait pu avoir lieu. L'organisation de ce colloque leur doit beaucoup. Nous remercions également l'École Antique de Nîmes, qui nous donne en outre l'opportunité d'en publier les actes, et tout particulièrement Jean Pey, dont l'aide et la disponibilité nous ont permis de mener à bien cette publication dans les meilleures conditions.

¹ L'entreprise des *ILN* est dirigée par S. Agusta-Boularot et ses volumes sont publiés dans les suppléments à *Gallia* : le dernier volume paru est celui dirigé par P. Faure et N. Tran (*ILN Valence*, 2013). Les volumes consacrés à Béziers, *Glanum* et Narbonne sont en cours

² L'entreprise, placée sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, est dirigée par H. Lavagne, membre de l'Institut. Les volumes consacrés à Lyon, Vienne, Fréjus et la cité des Leuques sont d'ores et déjà publiés ; d'autres sont en préparation.

³ Agusta-Boularot, Rosso, 2014.

documentation épigraphique entre une foisonnante et l'extraordinaire rareté de lieux sûrement dédiés à leurs nombreuses activités est particulièrement frappante. À titre d'exemple, rappelons que sur la soixantaine de collèges dont l'existence est attestée à Ostie, où les vestiges sont particulièrement bien conservés, seules dix-huit scholae ont pu être localisées avec une bonne probabilité⁴ et même les ensembles en apparence les plus assurés, comme la place des Corporations, ne laissent pas de poser de lourds problèmes d'interprétation. Par conséquent, ce vide historiographique prolongé a été déterminé avant tout par l'état de la documentation disponible.

Si la première grande synthèse spécifiquement consacrée aux sièges de ces collèges, celle de B. Bollmann, a vu le jour plus d'un siècle après l'ouvrage pionnier de J.-P.Waltzing⁵, elle a marqué le coup d'envoi d'un véritable engouement des spécialistes pour cette question. Les années 1995-2000 ont été celles d'une étonnante prolifération de travaux synthétiques⁶, de monographies portant sur des collèges particuliers7, mais aussi d'études de cas par cité ou par province, consacrés au tissu associatif des cités de l'empire et à leur inscription dans l'espace urbain : outre les synthèses de J. R. Carrillo Díaz-Pinés⁸, celles d'O. van Nijf pour l'Orient9, d'E. Subias Pascual pour l'Espagne¹⁰, ou encore de P. Gros pour la Gaule romaine¹¹ sont opportunément venus compléter le tableau d'ensemble.

Après l'heure des propositions est venue celle des doutes et des critiques : P. Gros avait déjà mis en garde les archéologues contre la tentation de voir dans toute *domus* atypique un siège collégial, mais ces recommandations n'ont pas toujours été suivies. C'est à juste titre que B. Goffaux a insisté sur la fragilité des données et des arguments utilisés pour asseoir les hypothèses d'identification de *scholae* qui s'étaient multipliées

dans les provinces hispaniques¹².

Quelles que soient leurs conclusions, toutes ces études ont en commun d'avoir élucidé les raisons pour lesquelles les cadres de la sociabilité corporative échappent à toute tentative de nomenclature et pour lesquelles les vestiges archéologiques sont si évanescents. Trois facteurs principaux ont été mis en avant : en premier lieu, la très grande variété dans la qualité des aménagements et les superficies occupées, de la simple salle de réunion au plus luxueux des complexes13; corrélativement, la faible spécificité planimétrique de ces lieux, dont les solutions concrètes ont été empruntées à d'autres types de bâtiments et consacrent une hésitation régulière entre espace public et espace privé, selon les intentions auto-célébratives de chaque corporation¹⁴; enfin, découlant de cette absence de typologie monumentale spécifique, une polyvalence fonctionnelle qui se laisse difficilement appréhender.

Ces données ne sont que le reflet architectural de la variété des activités qui avaient pour cadre ces « maisons des collèges » : lieux de culte, salles de banquet et cuisines, annexes balnéaires, salles de réunion et autres jardins accueillaient tour à tour événements à vocation festive, religieuse ou funéraire.

Les deux derniers points – faible spécificité planimétrique et fonctionnelle – vont évidemment de pair et ont surtout les mêmes conséquences au plan interprétatif : un risque de confusion d'un grand nombre de ces scholae non seulement avec des domus mais avec tout type de monument public, ce qui explique les importantes divergences d'interprétation d'un commentateur à l'autre. Ainsi, la schola de médecins de Vélia, qui a fait l'objet d'une monographie de M. Fabbri et A. Trotta¹⁵, avait d'abord été identifiée comme un gymnase ou un Caesareum. C'est la raison pour laquelle on a

⁴ Bollmann 2001.

⁵ Waltzing 1985-1900; Bollmann 1998.

⁶ Cf. les nombreux travaux que N. Tran a dédiés à ce phénomène depuis la publication de son ouvrage consacré aux *collegiati* de l'Occident romain (Tran 2006) : Tran 2012a, 2012b, et l'article avec M. Christol dans ce volume *infra* p.15.

⁷ Par exemple sur les centonaires : Liu 2009. Sur les dendrophores : Van Haeperen 2012.

⁸ Carrillo Díaz-Pinés 1995.

⁹ Van Nijf 1997.

¹⁰ Subias Pascual 1994.

¹¹ Gros 1997.

¹² Goffaux 2012.

¹³ Voir par exemple Bouet 2001, fig. 22, p. 266.

¹⁴ Rosso 2013.

¹⁵ Fabbri, Trotta 1989.

insisté à juste titre sur le fait qu'une approche du phénomène exclusivement centrée sur un type de sources, un type d'aménagements ou une catégorie de décor s'avère, en ce cas plus que dans d'autres, non seulement insuffisante, mais encore fautive, et qu'il convient de se tourner vers d'autres traces des activités collégiales, d'autres supports des commémorations associatives.

En réfléchissant sur les pratiques des collegia en termes de cumul et non d'exclusion, autrement dit en examinant tous les aspects en même temps, il semble possible d'appréhender dans toutes ses implications l'investissement de l'espace urbain ou suburbain par les corpora : pour ce faire, signa et tituli, ensemble, sont nécessairement au cœur de la réflexion et à la base de toute (ré)interprétation, puisque seule leur étude conjointe permet d'identifier correctement les structures associées ; s'y ajoutent également le décor pariétal ou mosaïqué, les traces d'activité religieuse (autels ou traces de rituels), la nature des dépendances ou des espaces de service dans leur relation aux pièces d'apparat, etc. Aussi la dimension archéologique plus marquée de ce second colloque a-t-elle été imposée par le thème lui-même. Bien que plusieurs travaux aient souligné sa fréquente inadéquation, le terme de schola a été conservé par commodité dans le titre du colloque16; l'objectif n'était pas de revenir sur ces questions terminologiques déjà bien explorées, mais d'engager, par le croisement des sources, une nouvelle discussion sur les possibilités heuristiques d'une identification concrète de ces lieux de l'association ou de la commémoration collégiale.

Pour les provinces de l'Occident romain – les Gaules en particulier – les études de P. Gros et d'A. Bouet ont proposé une perspective synthétique à partir d'études de cas très suggestives, qui ont consisté le plus souvent en une relecture d'ensembles monumentaux fouillés de longue date, mais pour lesquels une approche sélective des données n'avait pas permis de tirer parti de tous les indices disponibles¹⁷. Pour ne retenir que

quelques exemples, dans la cosidetta « maison d'Attis » de Glanum, outre le réexamen du plan, c'est la présence conjointe de plusieurs autels à la Bona Dea, d'un relief d'Attis et d'une inscription émanant des dendrofori Glanici qui autorisent à identifier avec une grande vraisemblance ce lieu à la schola des dendrophores (charpentiers) de la ville¹⁸. A Arras-Nemetacum, en Gaule Belgique, l'analyse du plan de ce que l'on croyait être une domus, la présence de statuettes d'Attis - dont une, remarquable, en porphyre rouge – et l'étude du mobilier et de la faune récoltés dans deux fosses suggèrent également la présence d'un siège collégial : ces différents indices conduisent à restituer, à partir des trois lettres FOR que livre une inscription fragmentaire, un collège de (dendro)for(i) qui se réunissaient, là aussi, autour d'Attis et de Cybèle¹⁹. De même, ce sont avant tout les autels, les dédicaces et le matériel votif qui autorisent à voir dans la cour à portiques de Trinquetaille une possible *schola*²⁰ . À *Complutum*, en Tarraconaise, une approche pluridisciplinaire (qui allie aux fouilles systématiques des analyses paléobotaniques et archéozoologiques) a conduit à réinterpréter la « Casa de Hippolytus » – jadis interprétée comme un balneum suburbain appartenant à une domus – en siège d'un collège qui accueillait, dans son enceinte, un jardin orientalisant et le mausolée de la famille des Anii qui avait financé cette même schola²¹. À partir de ces exemples, il est désormais possible de porter un regard nouveau sur des monuments anciennement ou récemment exhumés.

Il est bien évident que l'ambiguïté de ces espaces, que l'on relève à tous les niveaux, n'est en réalité que le reflet du statut et du rôle social intermédiaire qu'occupent les *collegia* dans la vie des cités, groupes juridiquement reconnus et « fonctionnant » à côté (mais non en marge) des instances municipales, dont elles redoublent et complètent les activités et les initiatives tout en les mimant. Si les *scholae* doivent être comprises avant tout comme les « maisons communes » des membres d'un collège, comme le suggère

¹⁶ Le mot *schola* ne désigne souvent qu'une salle de réunion parfois incluse dans un plus vaste complexe architectural : Gros 1997, p. 217-218, 223 et Goffaux 2011, p. 62-63 et 65. D'autres termes apparaissent dans les inscriptions pour désigner ces espaces, notamment celui de *statio*.

¹⁷ Gros 1997; Bouet 2001.

¹⁸ Rolland 1946, p. 96-103 et en particulier les fig. 78, 79 et 81; AE, 1946, 156; Gros 1997, p. 223-230.

¹⁹ Jacques, Lepetz, Van Andringa 2008, p. 237-252.

²⁰ Gros 2009.

²¹ Rascón Marqués 2007.

le « schéma de base » de certains bâtiments qui reproduit celui de maisons, elles reflètent aussi la duplication, à l'échelle d'un groupe particulier, des structures de la vie publique, comme en témoigne l'organisation interne des corporations ad exemplum rei publicae²², autrement dit se calquant sur les institutions municipales.

Ce sont ces tensions que l'étude conjointe de la planimétrie et des programmes iconographiques et épigraphiques de ces édifices permet de mieux appréhender.

Mais l'érection de statues et l'affichage d'inscriptions relatives aux corpora dépassaient très largement le cadre privatif, sinon privé, des sièges collégiaux proprement dits. Signa et tituli permettaient aux associations d'être présentes en de multiples lieux de l'espace urbain, différents des lieux d'exercice de l'activité professionnelle ou cultuelle²³, où elles honoraient leurs patroni et leurs magistri, des notables locaux, des gouverneurs et des membres de la famille impériale, faisaient, individuellement ou collectivement, des dédicaces à leur divinité tutélaire et à d'autres dieux, accomplissaient des actes d'évergésie ou encore offraient des funérailles décentes aux plus modestes de leurs membres et des statues commémoratives aux plus illustres d'entre eux. À Aix-en-Provence, c'est dans la basilica de la ville qu'un sévir augustal fait dresser un signum, tout en offrant 30.000 sesterces en faveur d'une fondation, peut-être pour le jour anniversaire de la mort de Vespasien²⁴.

découvertes Les récentes statuaires et épigraphiques effectuées dans le Rhône apportent un éclairage nouveau sur la fonction de ces ensembles et sur la complexité des relations tissées entre dédicants et dédicataires. La statue de Neptune - très certainement antérieure à l'inscription qu'elle porte, de façon étonnante, sur sa plinthe – est accompagnée d'une dédicace qui spécifie que ce donum était destiné aux empereurs régnants mais aussi - et ce « double don » fait l'originalité de la découverte - aux membres de la corporation des renunclarii (bateliers) de la ville²⁵: quel pouvait être le lieu d'exposition de cette statue ?

Un sanctuaire municipal dont la divinité tutélaire se trouvait associée aux empereurs ?

Un sanctuaire de Neptune que ne pouvait manquer d'abriter la ville portuaire d'Arles ? La schola même des renunclarii ?

Une place de la cité?

Les thèmes qui ont plus particulièrement retenu l'intérêt des participants et qui ont structuré le programme de la rencontre²⁶ ont répondu parfaitement au double mouvement ou à la double échelle d'analyse initialement envisagée : d'une part une réflexion portant sur les sièges de scholae proprement dits, leur identification et leurs aménagements, en tant que monuments singuliers, mais aussi une réflexion sur l'investissement par les collegia d'autres lieux de la ville antique et les modalités de cet investissement - la distribution des dédicaces honorifiques ou religieuses des associations dans les espaces publics (forum, basilique, sanctuaires ...), les évergésies des collèges et de leurs membres et leur participation active à l'amélioration de l'ornatus des cités, les espaces funéraires spécifiques...

Enfin, ces remarques liminaires sont pour les organisateurs comme pour les participants l'occasion d'exprimer leur émotion et leur douleur à la suite de la disparition prématurée de deux de nos collègues depuis la tenue de ce colloque. En octobre 2012, Jean-Luc Fiches nous a quittés et nous tenons ici à remercier tout particulièrement Véronique Mathieu, sans qui la communication de Jean-Luc que vous trouverez dans les pages qui suivent n'aurait pas pu être intégrée à l'ouvrage. En avril 2013, Bertrand Goffaux nous quittait à son tour, tragiquement. Il avait consacré plusieurs études remarquées au thème des scholae27, mais aussi participé à cette rencontre nîmoise au cours de laquelle il avait présenté le dossier d'Avenches publié par ailleurs²⁸. Nous souhaiterions dédier la publication à ces deux collègues et amis.

²² De Robertis 1938, II, p. 35.

²³ Sur cette dissociation, voir Bollmann 2001, p. 173; M. Christol, N. Tran dans ce volume, p.15.

²⁴ ILN Aix. 23.

²⁵ Christol, Fruyt 2009. Sur la statue: Hermary 2009. M. Christol, N. Tran dans ce volume.

²⁶ Le programme de la rencontre est fourni dans les pages qui suivent. La communication de F. Olmer et V. Blanc-Bijon, ainsi que celle de P. Thollard, n'a pas donné lieu à publication. La présentation de F. Van Haeperen, depuis enrichie, a donné lieu à un article publié ailleurs.

²⁷ Goffaux 2008, 2010, 2011, 2012.

²⁸ Goffaux 2010.

Bibliographie

- Agusta-Boularot, Rosso 2014: S. Agusta-Boularot, E. Rosso (éd.), Signa et tituli. *Monuments et espaces de représentation sous le regard croisé de la sculpture et de l'épigraphie*. *Actes du colloque d'Aix-en-Provence, novembre 2009*, à paraître dans la collection BiAMA (Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine), Aix-en-Provence, 2014.
- Bollmann 1998 : B. Bollmann, Römische Vereinshaüser. *Untersuchungen zu den Scholae der römischen Berufs-, Kult- und Augustalen-Kollegien in Italien*, Mayence, 1998.
- Bollmann 2001 : B. Bollmann, Les collèges religieux et professionnels romains et leurs lieux de réunion à Ostie, dans J.-P. Descœudres (dir.), Ostia. *Port et porte de la Rome antique*, Genève, 2001, p. 172-178.
- Bouet 2001 : A. Bouet, Les collèges dans la ville antique. Le cas des *subaediani*, *Revue Archéologique*, 32/2, 2001, p. 227-278.
- Carrillo Díaz-Pinés 1995 : J. R. Carrillo Díaz-Pinés, Las sedes de corporaciones en el mundo romano : un problema de identificación arqueológica, *Anales di Arqueologia Cordobesa*, 6, 1995, p. 29-77.
- Christol, Fruyt 2009 : M. Christol, M. Fruyt, Neptune : étude épigraphique, dans Long, Picard 2009, p. 104-109.
- De Robertis 1938 : F. M. de Robertis, Il diritto associativo romano, dai collegi della Repubblica alle corporazioni del Basso Impero, Bari, 1938.
- Diosono 2007: F. Diosono, Collegia. *Le associazioni professionali nel mondo romano*, Rome, 2007.
- Dondin-Payre, Tran 2012 : M. Dondin-Payre, N. Tran (éd.), Collegia. *Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, Bordeaux, Ausonius, 2012.
- Fabbri, Trotta 1989 : M. Fabbri, A. Trotta, *L' insula II di Velia. Una scuola-collegio di età augustea*, Rome, 1989.
- Goffaux 2008 : B. Goffaux, Schola, collège et cité : à propos de CIL, XIV, 2634, Revue Belge de Philologie et d'Histoire, 86, 2008, p. 47-67.
- Goffaux 2010 : B. Goffaux, Scholae et espace civique à Avenches, Bulletin Pro Aventico, 52, 2010, p. 7-26.
- Goffaux 2011 : B. Goffaux, *Schola* : vocabulaire et architecture collégiale sous le Haut-Empire en Occident, *Revue des Études Anciennes*, 113, 2011, p. 47-67.
- Goffaux 2012 : B. Goffaux, À la recherche des édifices collégiaux hispaniques, dans Dondin-Payre, Tran 2012, p. 199-219.
- Gros 1997 : P. Gros, Maisons ou sièges de corporations ? Les traces archéologiques du phénomène associatif dans la Gaule romaine méridionale, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1997, p. 213-241.
- Gros 2009 : La « cour à portiques » de Trinquetaille, dans Long, Picard 2009, p. 192-195.
- Hermary 2009: A. Hermary, Le Neptune du Rhône, dans Long, Picard 2009, p. 96-103.

- Jacques, Lepetz, Van Andringa 2008 : A. Jacques, S. Lepetz, W. Van Andringa et *alii*, Vestiges de repas et identification d'un siège de collège à Arras-Nemetacum (Gaule Belgique), dans S. Lepetz, W. Van Andringa (dir.), Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine. Rituels et pratiques alimentaires, Montagnac, 2008, p. 237-252.
- Liu 2009 : J. Liu, Collegia Centonariorum. *The Guilds of Textile Dealers in the Roman West*, Boston-Leyde, Brill, 2009.
- Long, Picard 2009 : L. Long, P. Picard (éd.), *César, le Rhône pour mémoire. Vingt ans de fouilles dans le fleuve à Arles*, Arles, Actes Sud/M.A.P.A., catalogue d'exposition, Arles, 2009.
- Rascon Marqués 2007 : S. Rascón Marqués, La así llamada « casa de Hippolytus » : la fundación de los Anios y la « schola » de una agrupación colegial de la ciudad romana de *Complutum* », *Archivo Español de Arqueología*, 80, 2007, p. 119-152.
- Rolland 1946: H. Rolland, Fouilles de Glanum, Paris, 1946 (1er Suppl. à Gallia).
- Rosso 2013 : Secundum dignitatem municipi. Les édifices collégiaux et leur programme figuratif, entre public et privé ?, dans A. Dardenay, E. Rosso, Dialogues entre sphère publique et sphère privée dans l'espace de la cité romaine, Bordeaux, 2013, p. 67-122.
- Subias Pascual 1994 : E. Subias Pascual, Las sedes colegiales en época romana. Problemas de tipología arquitectónica, *Butlletí Arqueològic*, 16, 1994, p. 85-110.
- Tran 2006 : N. Tran, Les membres des associations romaines. Le rang social des « collegiati » en Italie et en Gaule sous le Haut-Empire, Rome, 2006.
- Tran 2012a : N. Tran, Associations privées et espace public : les emplois de « publicus » dans l'épigraphie des collèges de l'Occident romain, dans Dondin-Payre, Tran 2012, p. 63-80.
- Tran 2012b : N. Tran, Un montage entre finances publiques et associatives au II^e siècle : à propos de l'organisation des *ludi seuirales* à Nîmes (*AE*, 1982, 680), dans L. Lamoine, Cl. Berrendonner, M. Cébeillac-Gervasoni (dir.), *Gérer les territoires, les patrimoines et les crises. Le quotidien municipal* II, Clermont-Ferrand, 2012, p. 177-189.
- Tran sous presse : N. Tran, « *Tituli et signa collegiorum* en Gaule méridionale et ailleurs. Réflexions sur le décor des sièges de collèges à partir du cas arlésien », à paraître dans Agusta-Boularot, Rosso 2014.
- Van Haeperen 2012 : F. Van Haeperen, Collèges de dendrophores et autorités locales romaines, dans Dondin-Payre, Tran 2012, p. 47-62.
- Van Nijf 1997: O. Van Nijf, The civic world of professional associations in the Roman East, Amsterdam, 1997.
- Waltzing 1895-1900 : J.-P. Waltzing, Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains, Louvain, 1895-1900.